



AGM /Assemblée générale de l'association Musique-Cordiale

Procès-verbal de la réunion / MINUTES

ANNUAL GENERAL MEETING of L'association Musique Cordiale

6:30PM (UK time) = 19:30 French & Central European Time

Monday 12 January 2026

The meeting took place online via Zoom with the following initial pre-circulated

Ordre du jour (in English: voir ci-dessous pour la version en français)

Because of its far-flung membership, the meeting again took place on-line via "Zoom" (the majority of signed-up members are recent and former members of the choir, orchestra and of the team from all over Europe. It followed a public invitation on 29 December 2025 to current and potential members via the association mailing list, the Musique-Cordiale WhatsApp groups, the Musique-Cordiale Facebook group and via the website (in English & French)

1. Presentation & proposed approval of the **Annual reports of the President & Treasurer**
2. Review & Proposed approval of the **Annual Accounts for 2025**
(These will include both the accounts of the association and a set of consolidated accounts covering the annual International Musique Cordiale Festival in 2025)
3. Proposed application for a financial **subvention from the Community of Communes of the Pays de Fayence**
4. Nominations & Election of the **Management Committee of the association** on a 3-year cycle taking into consideration the intended retirement of the current president, treasurer, associate treasurer & secretary (Pippa Pawlik, Jonathan Barker, Madou Hillenius & Alain Deissard) who constitute the **"Bureau" of Officers** to be chosen by members of the committee at its first meeting after this AGM. *Note: The Vice-President, Jacques Leforestier, has notified his current availability to remain in the position for the time being, whereas the president & treasurers are ready to continue as members of the committee, pro tem (to ensure stability and ensure an orderly transition, but wish to resign as officers.*
5. Review & discussion of any **available proposals and plans for 2026**
6. (**Alternative agenda item:** In the absence of comprehensive agreement to proposals for elections, financing and management of the association, it will be proposed that a possible subsequent **Extraordinary General Meeting of the association be held after due notice to members for the dissolution of the association**).

MINUTES

1. a. **Welcome/ Bienvenue:** The president welcomed over 40 members (more joined as the meeting continued) to the on-line meeting.
b. **Chair of the meeting:** The president proposed and it was agreed that the meeting should be chaired by Jonathan Barker, who had convened the meeting and chaired AGMs over the past 20 years
2. **Permission to conduct meeting in English?** The chairman, speaking in French, asked if there were any objections among those present if the proceedings were thenceforth to be conducted in English. (This was then proposed and agreed: there were a few French speakers present but they were content for the meeting to continue in English; the majority of members come from the UK, reflecting the recent composition of the choir – and associated membership requirements - and of orchestra and volunteer team).
3. **Report from the president:** Pippa Pawlik, the president' summarised her report, pointing out that most of those attending the AGM will well remember the lovely musically-successful 2025 festival. Following questions and discussion, It was proposed and agreed without objection that the report be approved.
4. **4. Treasurer's report** (4 items attached: the treasurer introduced the annual accounts for the financial year 2025 and had previously shared (with the Agenda) various documents, viz:
 - BOX OFFICE 2025 / Attendance & ticket sales, concerts, summer 2025 with some comparisons with previous years (Billetterie et numeros presents au concerts du Festival 2025)
 - Les fonds de l'association 2025 - funds that have passed through the association (Qonto) bank account in 2025 – EUROS
 - Comptes consolide du Festival 2025 (provisoire) - combining funds in GBPs & Euros used to manage & sustain the Festival in 2025 (reported here in Euros)
 - Annual report of The Musique-Cordiale Trust (GB), which supports the festival with additional funds raised in the UK, (incl accounts in GB Pounds)

Following questions, it was proposed by Owen Hanmer and agreed without objection that the treasurer's report be approved

5. Funding situation:

The president and treasurer, being co-founders of the festival and association, highlighted the extent of past reliance on them and on their UK services company to provide funding or cash-flow each year to get the festival off the ground – and that this had happened again in 2025 and was already beginning in January 2026. They emphasised that they were NOT prepared for this to arise further or continue again in 2026 and that **THE ASSOCIATION MUST RAISE ENOUGH FUNDS TO COVER ALL ITS ACTIVITIES**

and any proposed programme IN 2026 AND THEREAFTER.

It was **agreed** that plans be made by the association and its management, including those people hoping to organise a festival in 2026 to build up SUFFICIENT ADVANCE FUNDS to cover planned and possible liabilities and to endow it without risk in the future. Otherwise, as offered by alternative agenda item No, it was proposed that the association readies itself to hold an Extraordinary General Meeting to close down the association.

6. Proposed application for a financial **subvention from the Community of Communes of the Pays de Fayence: Authorisation for negotiation with and applications to funding bodies.**

Following discussion, the following authorisation was **proposed and agreed without objection**: :
(see item 6 of the AGM agenda)

- I. **It was proposed and accepted by the assembly** that the President and Treasurer and/or the artistic director Aidan Coburn, together where appropriate with other officers (bureau members) or members of the Management Committee (Conseil d'Administration) selected by the Bureau, be responsible for any negotiation or submission of funding requests for the 2026 festival coming from, for example, the Department of Var, the Community of Communes of the Pays de Fayence, the PACA region, individual mayors and communes, French State cultural authorities or any other official or charitable body in Europe (including the UK), making use of any available and appropriate help, support and participation from other members of the association or our other supporters.
- II. It was **further agreed** that the president, treasurer(s) and/or secretary may also enter into contracts with other bodies, including the Office du Tourisme du Pays de Fayence and the Commission de la Culture et du Tourisme du Pays de Fayence, to promote the association and manage its 2026 festival.
- III. The president and treasurer, being co-founders of the festival and association, having highlighted the extent of past financial reliance on them personally and on the UK services company to get each year's festival festival off the ground – and that this had happened again in 2025 and was already beginning in January 2026 - and, having emphasised that they were NOT prepared for this to arise further or continue again in 2026, **it was understood and agreed by the assembly that: THE ASSOCIATION MUST MAKE IT A PRIORITY TO RAISE ENOUGH FUNDS TO COVER ALL ITS ACTIVITIES and any proposed programme IN 2026 AND THEREAFTER.**
- IV. It was **further agreed** that plans be made by the association and its management to build up SUFFICIENT ADVANCE (ENDOWMENT) FUNDS to endow it without risk in the future.
- V. However, it was **also agreed** that the Association may continue the existing (not-for-profit) arrangements whereby our partner organisations, including the English charity The Musique-Cordiale Trust, support the funding of the festival and whereby the UK company Musique-Cordiale Services Ltd, if necessary, continues to provide essential services to the association, (e.g. re recruitment of members of the choir, to organise and fund travel, dinners and accommodation for musicians, singers and the team of organisers and volunteers from across Europe to participate in the festival at minimal cost). It was **emphasised** that these arrangements have in the past represented a considerable cost to these other organisations, at no cost to the Association, and that these costs **MUST BE AVOIDED or MINIMISED** in 2026 and, where necessary, **REIMBURSED** by the association or by fund-raising efforts so that the past debts to the founders or the other organisations do not arise nor are to be relied upon in 2026.
- VI. The UK company is also **authorised**, if the association deems it necessary again, to employ people in France, Germany or the UK, but this is not deemed likely to be necessary in 2026, when it is expected to rely exclusively on volunteer work again (with the exception of employing independent specialists or using outside organisations on the best affordable terms (e.g. catering, printing, web-site management, programme design etc.)
- VII. Where appropriate, **the committee has agreed** that the President, Treasurer(s) or Vice President and/or Rebecca Taylor and/or Aidan Coburn are hereby authorised to negotiate contracts with other companies or freelancers that the committee deems to be required).
- VIII. It was **also agreed** that the President, Treasurer, and the Vice President and associate Treasurer and/or Aidan Coburn and/or Rebecca Taylor and/or Alex Mason are also authorised to make the necessary arrangements and receive support (mainly in kind) from the Commune of Seillans, in particular for the use of its facilities and the involvement of its Technical Services to carry out essential arrangements for concerts, rehearsals and events.

7. The Agenda had included the following item: "Nominations & Election of the **Management Committee of the association** on a 3-year cycle taking into consideration the intended retirement of the current president, treasurer, associate treasurer & secretary (Pippa Pawlik, Jonathan Barker, Madou Hillenius & Alain Deissard) who constitute the "**Bureau**" of Officers to be chosen by members of the committee at its first meeting after this AGM" and it was noted that: *The Vice-President, Jacques Leforestier, has notified his current availability to remain in the position for the time being, whereas the president & treasurers are ready to continue as members of the committee, pro tem (to ensure stability and ensure an orderly transition, but wish to resign as officers,*" **However**, after a review and an extended discussion among members present, considering the options and the timetable for submitting a subvention application, organising and financing the recruitment of the choir and finding/paying for accommodation for any festival or equivalent event this summer and developing a programme of action between now and Easter when tickets traditionally go on sale, **it was proposed and agreed, nem con, that the association would adjourn the current meeting for up to 3 months and that the current committee and officers (along with possible cooptees chosen by the General Meeting or by**

the committee) should remain in post pending a further assembly of members before Easter. Alternative agenda item: in the light of the above agreed proposals, it was **further agreed that the alternative agenda item would be held back** in the hope that it would not be needed or appropriate, for now. (*viz: possible alternative agenda item: “ In the absence of comprehensive agreement to proposals for elections, financing and management of the association, it will be proposed that a possible subsequent Extraordinary General Meeting of the association be held after due notice to members for the dissolution of the association”*). **Consequently, the officers (Bureau) & members of the Committee (Conseil d’Administration) remain, for the time being as follows:**

President: Philippa Pawlik
Vice-President: Jacques Leforestier
Secretary : Alain Deissard
Treasurer: Jonathan Barker, in collaboration with associate treasurer Madou Hillenius

together with other members of the current Conseil elected on the usual 3-year cycle, including:

Aidan Coburn
Maggie Donnelly
Owen Hanmer
Ruth Harrison
Sophie Haynes
Sean Law
Rebecca Taylor
Ariane Todes
Alex Massey, co-opted
Frédéric Begeedis
Paul Allatt, co-opted

Plus: *ex officio*:
Graham Ross, musical director
Serge Liebovitz

8. There then followed a Review & discussion of any **available proposals and plans for 2026**. Aidan Coburn and others outlined some initial proposals for as festival in 2026 IF it can be deemed adequately funded and organised satisfactorily.
9. In light of the funding schedule, **it was agreed that the current president and treasurer(s), in consultation with Aidan Coburn and a group of other volunteers and members who have offered or are being recruited to organise and manage a festival on the ground in the Pays de Fayence, take responsibility again for the completion and submission of a DEMANDE DE SUBVENTION 2026 and other preliminary tasks to get the show on the road within deadline.**
10. **Any other business:**

10a. The chairman and president expressed **their thanks to all participants for the success of the 2025 festival** and its events and especially noted the vital contributions, in funds, materiel and au naturel benefits (in kind and services) of the Maires and Municipal Councils and of the Community of Communes of the Pays de Fayence and especially its cultural Council. He noted particularly the generous and energetic involvement of the Maires and their teams from several towns where meals and drinks were provided by the hand-on efforts in person of local elected members and volunteers. This vote of thanks was overwhelmingly **approved**.

10b. A vote of thanks was proposed for the efforts of organisers and the members of the hand-on Festival team. It was noted that the previous management team received applause and a large card (featuring the 2024 festival poster) signed by choir and orchestra members at the end of the final 2024 concert; at the last AGM in January 2025, the chairman had waved and showed this to the meeting and Pippa and Jonathan had expressed their thanks for this and for the voluntary collection of funds for a gift on what they hoped and still trust will be their imminent retirement from their roles, albeit delay again this January! They, along with Jacques and Alain, again intend to continue to participate in the festival itself and to enjoy the company of its musicians and audiences, who have come to be much-valued lifelong friends.

10c. Pending further clarification of dates, plans, proposals, budgets and funding possibilities, the **meeting with adjourned after 95minutes** with thanks to all present and in the **HOPE THAT A FESTIVAL CAN POSSIBLY BE SCHEDULED in late July and early August - with an initial fund-raising concert between 26 and 29 July 2026 and a choir arrival, if agreed upon, for a week 2-9 August 2026.**



L'assemblée générale annuelle virtuelle de l'association **Musique Cordiale**

À **18h30 (heure du Royaume-Uni) = 19h30 (heure française et d'Europe centrale)**

Le lundi 12 janvier 2026

La réunion s'est tenue en ligne via Zoom, conformément à l'ordre du jour initial suivant, diffusé au préalable :

Ordre du jour (la version française)

Compte tenu de la dispersion géographique de ses membres, la réunion s'est de nouveau déroulée en ligne via Zoom (la majorité des inscrits sont d'anciens et actuels membres du chœur, de l'orchestre et de l'équipe technique, originaires de toute l'Europe). Elle faisait suite à une invitation publique, envoyée le 29 décembre 2025 aux membres actuels et potentiels par le biais de la liste de diffusion de l'association, des groupes WhatsApp et Facebook de Musique-Cordiale, ainsi que via le site web (en anglais et en français).

- Présentation et proposition d'approbation des rapports annuels du président et du trésorier
- Examen et proposition d'approbation des comptes annuels pour 2025

(Ceux-ci comprendront les comptes de l'association ainsi qu'un ensemble de comptes consolidés couvrant le Festival international annuel de Musique-Cordiale de 2025)

- Proposition de demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Pays de Fayence
- Nominations et élection du/de la/des Comité de gestion de l'association, pour un cycle de 3 ans, tenant compte du départ à la retraite prévu du président, du trésorier, du trésorier adjoint et du secrétaire actuels (Pippa Pawlik, Jonathan Barker, Madou Hillenius et Alain Deissard), qui constituent le bureau des dirigeants. Ce bureau sera élu par les membres du comité lors de sa première réunion suivant la présente assemblée générale annuelle. Note : Le vice-président, Jacques Leforestier, a fait savoir qu'il était disponible pour rester en fonction pour le moment, tandis que le président et les trésoriers sont disposés à continuer à siéger au comité à titre provisoire (afin d'assurer la stabilité et une transition harmonieuse), mais souhaitent démissionner de leurs fonctions de dirigeants.
- Examen et discussion des propositions et plans disponibles pour 2026.
- (Point alternatif à l'ordre du jour : En l'absence d'un accord global sur les propositions relatives aux élections, au financement et à la gestion de l'association, il sera proposé de convoquer une éventuelle assemblée générale extraordinaire de l'association, après notification aux membres, en vue de la dissolution de l'association).

PROCÈS-VERBAL

1. **Accueil** : a. La présidente a souhaité la bienvenue aux plus de 40 membres (d'autres se sont joints à la réunion au fil de celle-ci) participant à la réunion en ligne.
b. **Présidence de la réunion** : La présidente a proposé, et il a été convenu, que la réunion soit présidée par Jonathan Barker, qui avait convoqué cette réunion et présidé les assemblées générales annuelles au cours des 20 dernières années.
2. **Autorisation de poursuivre la réunion en anglais ?** Le président, s'exprimant en français, a demandé si des objections étaient formulées parmi les participants quant à la poursuite des travaux en anglais. (Cette proposition a été faite et acceptée : bien que quelques francophones fussent présents, ils ont souhaité que la réunion se poursuive en anglais ; la majorité des membres sont originaires du Royaume-Uni, ce qui reflète la composition récente de la chorale – et les exigences d'adhésion qui en découlent – ainsi que celle de l'orchestre et de l'équipe de bénévoles).
3. **Rapport de la présidente** : Pippa Pawlik, la présidente, a résumé son rapport, soulignant que la plupart des participants à l'assemblée générale annuelle se souviendraient du magnifique festival de 2025, qui avait été un franc succès musical. Après questions et discussions, il a été proposé et adopté sans objection que le rapport soit approuvé.
4. **Rapport du trésorier** (4 pièces jointes : le trésorier a présenté les comptes annuels de l'exercice 2025 et avait précédemment communiqué (à l'Ordre du jour) divers documents, à savoir :

- *Billetterie 2025 / Fréquentation et ventes de billets, concerts, été 2025 avec quelques comparaisons avec les années précédentes;*
- *Fonds de l'association 2025 - fonds ayant transité par le compte bancaire de l'association (Qonto) en 2025 – EUROS*
- *Comptes consolidés du Festival 2025 (provisoire) - regroupant les fonds en GBP et en euros utilisés pour la gestion et le fonctionnement du Festival en 2025 (présentés ici en euros)*
- *Rapport annuel du Music-Cordiale Trust (GB), qui soutient le festival grâce à des fonds supplémentaires collectés au Royaume-Uni (comptes en livres sterling inclus)*

Suite aux questions, il a été **proposé par Owen Hanmer et approuvé à l'unanimité** que... Approbation du rapport du trésorier

5. Situation financière :

Le président et le trésorier, cofondateurs du festival et de l'association, ont souligné leur forte dépendance passée à leur égard et à l'égard de leur société de services britannique pour le financement annuel du festival – une situation qui s'était à nouveau produite en 2025 et qui se reproduisait déjà en janvier 2026. Ils ont insisté sur le fait qu'ils n'étaient PAS préparés à ce que cela se reproduise en 2026 et que L'ASSOCIATION DOIT LEVER DES FONDS SUFFISANTS POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS et tout programme envisagé EN 2026 ET LES ANNÉES SUIVANTES.

Il a été convenu que l'association et sa direction, y compris les personnes souhaitant organiser un festival en 2026, élaborent des plans pour constituer des fonds d'avance suffisants afin de couvrir les engagements prévus et potentiels et de garantir la pérennité de l'association sans risque. À défaut, comme proposé au point n° 1 de l'ordre du jour, il a été proposé que l'association se prépare à tenir une assemblée générale extraordinaire pour dissoudre l'association. l'association.

6. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fayence - Autorisation de négociation et de dépôt de demandes auprès des organismes financeurs.

Suite aux discussions, l'autorisation suivante a été proposée et approuvée à l'unanimité :

(voir point 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale)

- I. Il a été **proposé et accepté par l'assemblée** que le Président et Trésorier et/ou le directeur artistique Aidan Coburn, conjointement, le cas échéant, avec d'autres membres du bureau ou du conseil d'administration désignés par le bureau, soient chargés de toute négociation ou dépôt de demandes de financement pour le festival 2026, émanant notamment du Département du Var, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, de la région PACA, de maires et communes, d'autorités culturelles des États français ou de tout autre organisme officiel ou caritatif en Europe (y compris au Royaume-Uni), en sollicitant l'aide, le soutien et la participation des autres membres de l'association ou de nos autres partenaires.
- II. Il a été **convenu** que le président, le(s) trésorier(s) et/ou le secrétaire pourraient également conclure des contrats avec d'autres organismes, notamment l'Office du Tourisme du Pays de Fayence et la Commission de la Culture et du Tourisme du Pays de Fayence, afin de promouvoir l'association et de gérer son festival de 2026.
- III. Le président et le trésorier, cofondateurs du festival et de l'association, ayant souligné l'importance de leur dépendance financière passée, tant personnelle qu'envers la société de services britannique, pour le lancement de chaque édition du festival – situation qui s'était reproduite en 2025 et qui se déroulait déjà en janvier 2026 – et ayant insisté sur le fait qu'ils n'étaient PAS préparés à ce que cette situation se reproduise ou se poursuive en 2026, il a été **entendu et convenu par l'assemblée que** : L'ASSOCIATION DOIT FAIRE DE LA COLLECTE DE FONDS SUFFISANTS POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS et tout programme proposé EN 2026 ET LES ANNÉES SUIVANTES UNE PRIORITÉ ABSOLUE.
- IV. Il a **également été convenu que** l'association et sa direction élaborent des plans pour constituer des fonds de dotation suffisants afin de garantir sa pérennité sans risque.
- V. Toutefois, il a **également été convenu que** l'association puisse maintenir les accords existants (à but non lucratif) en vertu desquels nos organisations partenaires, notamment l'association caritative anglaise Musique-Cordiale Trust, soutiennent le financement du festival et en vertu desquels la société britannique Musique-Cordiale Services Ltd continue, si nécessaire, à fournir des services essentiels à l'association (par exemple, le recrutement de membres du chœur, l'organisation et le financement des déplacements, des dîners et de l'hébergement des musiciens, des chanteurs et de l'équipe d'organiseurs et de bénévoles venus de toute l'Europe pour participer au festival à moindre coût). Il a été souligné que ces accords ont par le passé représenté un coût considérable pour ces autres organisations, sans aucun frais pour l'Association, et que ces coûts DOIVENT ÊTRE ÉVITÉS ou MINIMISÉS en 2026 et, le cas échéant, REMBOURSÉS par l'association ou par des collectes de fonds afin que les dettes passées envers les fondateurs ou les autres organisations ne se reproduisent pas et ne soient pas à l'étude en 2026.
- VI. L'entreprise britannique **est également autorisée**, si l'association le juge nécessaire, à employer du personnel en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Toutefois, cela ne devrait pas être nécessaire en 2026, année où l'association prévoit de s'appuyer à nouveau exclusivement sur le bénévolat (à l'exception du recours à des spécialistes indépendants ou à des prestataires externes aux conditions les plus avantageuses, par exemple pour la restauration, l'impression, la gestion du site web, la conception des programmes, etc.).
- VII. Le cas échéant, le comité a décidé d'autoriser le président, le(s) trésorier(s) ou le vice-président, ainsi que Rebecca Taylor et/ou Aidan Coburn, à négocier des contrats avec d'autres entreprises ou travailleurs indépendants que le comité jugera nécessaires.
- VIII. Il a **également été convenu** que le président, le trésorier, le vice-président et le trésorier associé et/ou Aidan Coburn et/ou Rebecca Taylor et/ou Alex Mason sont également autorisés à prendre

les dispositions nécessaires et à recevoir un soutien (principalement en nature) de la part de la commune de Seillans, notamment pour l'utilisation de ses installations et la participation de ses services techniques à la mise en œuvre des dispositions essentielles pour les concerts, les répétitions et les événements.

7. L'ordre du jour comprenait le point suivant : « **Nominations et élection du comité de gestion de l'association pour un mandat de trois ans**, compte tenu du départ à la retraite prévu de la présidente, du trésorier, du trésorier adjoint et du secrétaire actuels (Pippa Pawlik, Jonathan Barker, Madou Hillenius et Alain Deissard), qui constituent le bureau des dirigeants, lesquels seront élus par les membres du comité lors de sa première réunion suivant cette assemblée générale annuelle. » Il a été noté que : le vice-président, Jacques Leforestier, a fait savoir qu'il était disponible pour rester en fonction pour le moment, tandis que la présidente et les trésoriers sont prêts à continuer à siéger au comité à titre provisoire (afin d'assurer la stabilité et une transition en douceur, mais souhaitent démissionner de leurs fonctions de dirigeants).
- **Cependant**, après examen et discussion approfondie entre les membres présents, considérant les options et le calendrier pour le dépôt d'une demande de subvention, l'organisation et le financement du recrutement de la chorale, la recherche et le paiement de l'hébergement pour tout festival ou événement équivalent cet été, et l'élaboration d'un programme d'actions d'ici Pâques, date traditionnelle de mise en vente des billets, il a été **proposé Il a été convenu, d'un commun accord, que l'association ajournerait la réunion en cours pour une durée maximale de trois mois et que le comité et les responsables actuels (ainsi que les éventuels cooptés choisis par l'assemblée générale ou par le comité) resteraient en poste jusqu'à la tenue d'une nouvelle assemblée des membres avant Pâques. Point alternatif à l'ordre du jour : compte tenu des propositions convenues ci-dessus, il a également été convenu de reporter l'examen du point alternatif à l'ordre du jour, dans l'espoir qu'il ne soit ni nécessaire ni approprié pour le moment. (À savoir : point alternatif possible à l'ordre du jour : « En l'absence d'un accord global sur les propositions relatives aux élections, au financement et à la gestion de l'association, il sera proposé de tenir une éventuelle assemblée générale extraordinaire ultérieure de l'association, après notification aux membres, en vue de la dissolution de l'association »).**
 - *En conséquence, la composition du Bureau et du Conseil d'Administration demeure, pour le moment, la suivante :*

Présidente : Philippa Pawlik

Vice-président : Jacques Leforestier

Secrétaire : Alain Deissard

Trésorier : Jonathan Barker, en collaboration avec le trésorier adjoint Madou Hillenius

ainsi que les autres membres du Conseil actuel, élus pour un mandat de trois ans, notamment :

Aidan Coburn

Maggie Donnelly

Owen Hanmer

Ruth Harrison

Sophie Haynes

Sean Law

Rebecca Taylor

Ariane Todes

Alex Massey, coopté

Frédéric Begedis, coopté

Paul Allatt, coopté

Membres de droit :

Graham Ross, directeur musical

Serge Liebovitz

8. S'en est suivi un examen et une discussion des **propositions et des plans disponibles pour 2026**. Aidan Coburn et d'autres ont présenté des propositions initiales pour un festival en 2026, sous réserve d'un financement adéquat et d'une organisation satisfaisante.
9. Compte tenu du calendrier de financement, **il a été convenu que** le président actuel et Le ou les trésoriers, en concertation avec Aidan Coburn et un groupe d'autres bénévoles et membres qui se sont portés volontaires ou sont en cours de recrutement pour organiser et gérer un festival sur le terrain au Pays de Fayence, reprennent la responsabilité de l'élaboration

et du dépôt d'une DEMANDE DE SUBVENTION 2026 ainsi que des autres tâches préliminaires nécessaires au lancement du projet dans les délais impartis.

10. **Questions diverses :**

10a. Le président a **remercié tous les participants pour le succès du festival 2025 et de ses événements**, et a tenu à souligner les contributions essentielles, financières, matérielles et en nature (prestations de services), des maires et des conseils municipaux, ainsi que de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et plus particulièrement de son Conseil culturel. Il a notamment salué l'engagement généreux et dynamique des maires et de leurs équipes de plusieurs communes, où les repas et les boissons ont été assurés grâce à l'implication directe des élus locaux et des bénévoles. Ce vote de remerciements a été approuvé à une très large majorité.

10b. Un vote de remerciements a été proposé pour le travail des organisateurs et des membres de l'équipe d'intervention directe. L'équipe du festival. Il a été noté que l'ancienne équipe dirigeante avait été applaudie et qu'une grande carte (reprenant l'affiche du festival 2024) signée par les membres du chœur et de l'orchestre lui avait été remise à la fin du dernier concert de 2024. Lors de la dernière assemblée générale annuelle en janvier 2025, le président avait salué la réunion en montrant cette carte, et Pippa et Jonathan avaient exprimé leur gratitude pour cela et pour la collecte de fonds organisée bénévolement en vue d'un cadeau pour ce qu'ils espéraient et croient toujours être leur retraite imminente, bien que reportée à nouveau en janvier ! Avec Jacques et Alain, ils ont l'intention de continuer à participer au festival et de profiter de la compagnie des musiciens et du public, devenus des amis précieux pour la vie.

10c. Dans l'attente de précisions supplémentaires concernant les dates, les plans, les propositions, les budgets et les possibilités de financement, la séance est levée après 95 minutes. Nous remercions tous les participants et espérons qu'un **festival puisse être programmé fin juillet et début août, avec un premier concert de levée de fonds entre le 26 et le 30 août. et le 29 juillet 2026 et l'arrivée d'une chorale, si cela est convenu, pour une semaine du 2 au 9 août 2026.**